



Assemblée générale

Distr. limitée
30 juin 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Cinquième Commission
Point 131 de l'ordre du jour
Rapports financiers et états financiers
vérifiés et rapports du Comité
des commissaires aux comptes

Projet de résolution déposé par le Président de la Commission
à la suite de consultations

Rapports financiers et états financiers vérifiés **et rapports du Comité des commissaires** **aux comptes**

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [67/235 B](#) du 28 juin 2013 et [68/19](#) du 4 décembre 2013,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies¹, le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2013² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Accepte* le rapport financier et les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013¹;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 5, vol. II [A/68/5 (Vol. II)].

² A/68/751.

³ A/68/843.



2. *Prend note* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport et approuve ses recommandations⁴;

3. *Prend note également* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et approuve ses recommandations;

4. *Rappelle* le paragraphe 11 du rapport du Comité des commissaires aux comptes et le paragraphe 36 de celui du Comité consultatif, et décide qu'elle examinera la question des compétences relatives au transfert de membres du personnel à l'intérieur de la zone de chaque mission durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session, les dispositions existantes étant maintenues dans l'intervalle;

5. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes de la qualité de son rapport, dont elle apprécie la présentation simplifiée;

6. *Prend note* du rapport du Secrétaire général²;

7. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations connexes du Comité consultatif soient intégralement appliquées dans les meilleurs délais;

8. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de s'employer à améliorer la gestion du matériel dans l'ensemble des missions de maintien de la paix, notamment en veillant à ce que la direction des missions soit tenue responsable de la vérification des stocks devant précéder les achats, de sorte que les politiques de gestion des biens soient respectées, compte tenu de l'importance d'une application intégrale des Normes comptables internationales pour le secteur public;

9. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer d'indiquer les délais prévus pour la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et l'ordre de priorité qui sera suivi, y compris les fonctionnaires qui seront tenus responsables et les mesures prises à cet égard;

10. *Prie* le Secrétaire général d'expliquer en détail, dans son prochain rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout retard pris dans l'application de ces recommandations, les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures qui seront prises pour y remédier.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 5, vol. II [A/68/5 (Vol. II)], chap. II.